

semblent avoir un véritable attrait, à savoir l'esprit de réparation pour les impiétés, blasphèmes et sacrilèges qui s'attaquent au nom ou au culte de Marie.

3. C'est de lui-même, c'est-à-dire de sa propre initiative ou du moins de son plein gré, avec une joie et une faveur marquées, que le Pape recommande et appuie de son autorité cette forme nouvelle de la piété filiale envers notre Mère du ciel.

4. Pourachever de montrer la mesure de son approbation, il ouvre largement — plénierement — le trésor de l'Eglise, et dote aussi richement qu'il le peut la pratique des premiers Samedis, à la triple condition que le fidèle communiera, fera quelque exercice de réparation, et prier aux intentions du Souverain Pontife. (1)

Assister au Sacrifice auguste du Christ, communier au corps et au sang du Fils de Marie, est la plus belle réparation que nous puissions offrir à la Mère de Jésus pour les blasphèmes du monde. Lui faire cet hommage au jour que l'Eglise a plus spécialement indiqué aux fidèles pour la dévotion à Marie est une délicatesse que notre piété filiale aimera.

Répondons aux désirs de Pie X en pratiquant cette dévotion du *premier samedi* du mois et en la propageant.

II.—*L'Indulgence de l'Autel privilégié.*

Les *Acta Sanctæ Sedis* du 31 mars dernier ont publié une décision de la Sacrée Congrégation du Saint-Office (section des Indulgences) en date du 20 février 1913, qui simplifie désormais les conditions exigées pour gagner l'indulgence de l'*Autel privilégié*, applicable aux messes dites pour les défunts : "Il ne sera plus requis à l'avenir, pour gagner l'indulgence de l'Autel privilégié, de célébrer la messe de *Requiem*, ou celle d'une vigile avec l'oraison propre d'un défunt; il sera louable cependant de le faire, ainsi qu'il est permis et qu'il convient par raison de piété envers ce défunt."

(1) Nous ne parlons pas ici de la confession, cependant mentionnée dans le décret. On sait que, pour encourager et faciliter l'usage de la Communion fréquente et quotidienne, le Pape a déclaré suffisante la confession hebdomadaire pour gagner les indulgences attachées aux communions de la semaine.